



Conférence régionale



Durée du mandat :

5 ans

Mandature actuelle :

Septembre 2021 - Septembre 2026

Prochaine mandature :

Septembre 2026 - Septembre 2031



Fréquence des réunions :

Variable selon la participation aux commissions spécialisées.

Assemblée plénière : 1 fois / trimestre

Commission permanente : 1 fois / mois

Commissions spécialisées : de 1 à 3 fois / mois



Lieu des réunions :

Lyon, au siège de l'ARS



3 sièges MEDEF Auvergne-Rhône-Alpes

Titulaire actuelle :

- Marie-Laurence DE LAGET - FHP AURA

Suppléants actuels :

- François GUTH - FHP AURA
- Marie-Pierre BRASSARD - FHP AURA



DESCRIPTION

En lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie est une instance de démocratie en santé regroupant tous les acteurs, partenaires et bénéficiaires du système de santé.



MISSIONS

Espace de concertation, d'expression et d'échanges, la CRSA a pour missions, au niveau régional :

- ▼ **De participer** à l'élaboration, la mise en oeuvre et l'évaluation de la politique de santé par des avis, alertes et recommandations... ;
- ▼ **D'émettre** des avis et formuler des propositions sur les différentes composantes du Projet Régional de Santé (PRS) ;
- ▼ **D'organiser** des débats publics sur les questions de santé ;
- ▼ **D'établir** un rapport annuel sur le respect des droits des usagers.

Les derniers travaux de la CRSA Auvergne-Rhône-Alpes concernent notamment des avis rendus sur :

- le Schéma Régional de Santé (SRS) et la révision du SRS,
- le Plan d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS),
- la feuille de route soins palliatifs,
- le zonage des masseurs kinésithérapeutes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes.

Groupes de travail sur les thèmes des maltraitances, de la santé mentale des jeunes, la pénurie de professionnels de santé, le numérique en santé, la précarité en lien avec la santé, l'autonomie et le grand âge.

Composition

La Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie d'Auvergne-Rhône-Alpes est composée de 120 membres ayant voix délibérative répartis en huit collèges.

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la CRSA et au sein de ses différentes formations :

- Le Préfet de région ;
- Le Président du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) ;
- Les chefs de services de l'Etat en région ;
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) ;
- Un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général,
- Un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole ;

Les différents collèges :

- Collège 1 : Représentants des collectivités territoriales du ressort géographique de l'agence
- Collège 2 : Représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux
- Collège 3 : Représentants des Conseils Territoriaux de Santé
- Collège 4 : Partenaires sociaux :

Organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives, à raison de 1 titulaire et 2 suppléants pour chaque organisation, Représentants des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales, Représentants des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles.

- Collège 5 : Acteurs de la cohésion et de la protection sociales : Représentants des associations oeuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité, Représentants de la CARSAT (dont Madame GACHON, Présidente de la CARSAT Auvergne), Représentants des Caisses d'Allocations Familiales, Représentants de la Mutualité Française, Représentants des régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie, Représentants des établissements ou service qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques).

- Collège 6 : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé ;
- Collège 7 : Offreurs des services de santé ;
- Collège 8 : Personnalités qualifiées



PROFIL DU MANDATAIRE

- ▼ Adhérer à un MEDEF Territorial ou une Branche Professionnelle
- ▼ Connaître les enjeux et objectifs des politiques de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Les différents lieux de décisions de la CRSA :

- L'Assemblée plénière
- La Commission permanente
- La Commission spécialisée prévention
- La Commission spécialisée organisation des soins
- La Commission spécialisée prises en charge et accompagnements médico-sociaux
- La Commission spécialisée droits des usagers